

**Association Aviation Sans Frontières (ASF)**

Orly Fret 768

94 398 Orly Aérogare Cedex – SIREN 334 315 991

-oOo-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**Exercice 2024**

Mesdames, Messieurs,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit légal des comptes annuels de l'Association ASF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période allant de notre nomination à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe « Règles générales » en page 8 de la plaquette des comptes annuels concernant les informations complémentaires pour donner une image fidèle. Il y est notamment stipulé que :

- *Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.*
- *L'application des conventions d'établissement des comptes annuels selon la « continuité d'exploitation »,*
- *A- Mission Avions :*  
*L'année 2024 a été marquée par l'arrêt de l'activité avec l'UNHAS le 21 février 2025 suite à la perte temporaire du CTA.*  
*En parallèle, l'avion F- OJJD a été accidenté mettant un arrêt total à l'activité. Cet accident a engendré une perte nette après la prise en charge de l'assurance de 313 000 €, cependant, l'association ayant par le passé constitué par le passé des provisions pour gros entretien, il a été décidé de reprendre une partie de cette provision pour compenser cette perte et de maintenir un équilibre des comptes. L'activité opérationnelle de la mission avion est déficitaire de 568 K€.*  
*Il a également été décidé de vendre cet avion après remise en état pour éviter une hémorragie financière sur la mission avion compte tenu de la perte du contrat UNHAS et du contrat WWF.*

Sans remettre non plus l'opinion exprimée ci-dessus, une situation intermédiaire devra être établie au terme du premier semestre 2025 car la continuité d'exploitation (en particulier de la mission Avion) devra être suivie avec attention. Ladite situation aura pour but d'apprécier l'état comptable et financier de l'Association et sa conformité et/ou cohérence avec les prévisions budgétaires.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous notons que le déficit a été maîtrisé grâce à une reprise de provision pour gros entretien.

### **Vérification du rapport financier du Trésorier et des autres documents adressés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient au Conseil d'Administration d'arrêter des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration présidé par le Président de l'Association.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

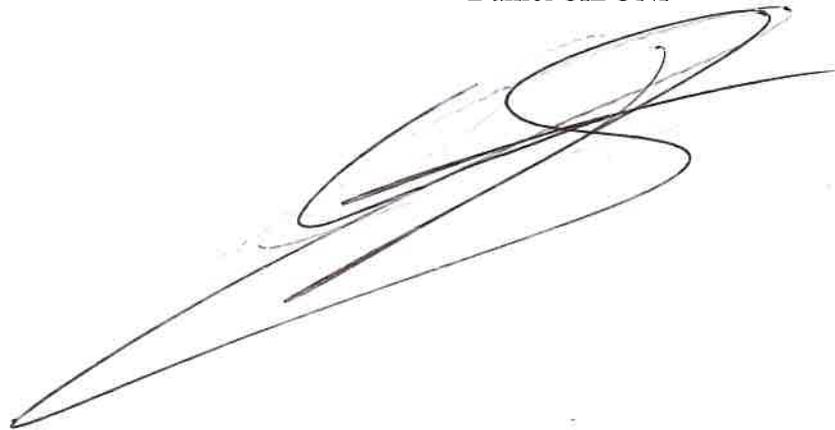
- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait, à Paris le 12 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes

Daniel SIBONI

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long, sweeping tail that extends towards the bottom left of the page.

Association Aviation Sans Frontières (ASF)

Orly Fret 768

94 398 Orly Aérogare Cedex – SIREN 334 315 991

-oOo-

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Sur les conventions réglementées**  
**EXERCICE 2024**

Mesdames, Messieurs les adhérents

En ma qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui m'ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont j'ai été avisées ou que j'aurai découvertes à l'occasion de ma mission, sans avoir à me prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui m'ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Je vous informe qu'il ne m'a pas été donné avis d'aucune convention visée à l'article L.612-5 du Code de Commerce

Fait, à Paris le 12 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes

Daniel SIBONI

Commissaire aux comptes  
19 rue Berbier du Merts  
75013 PARIS

SIRET : 4878028030055  
TFA : FR 78 487802803

# COMPTES ANNUELS

# 2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

## ASS AVIATION SANS FRONTIERES

ORLY FRET 768  
94398 ORLY AEROGARE CEDEX

Siret : 33431599100011



Société d'Expertise Comptable et de Commissariats aux Comptes  
inscrite au tableau de l'ordre de PARIS

12 avenue du Maine 75015 PARIS

Tél. : 01 49 52 94 76

Fax :

Courriel : [cabinet@kdsexpertise.com](mailto:cabinet@kdsexpertise.com)

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

 **Sommaire**

<b>1. Comptes annuels</b>	<b>1</b>
Attestation d'Expert Comptable	2
Bilan	4
Compte de résultat	6
Annexe	7
<i>Règles et méthodes comptables</i>	8
<i>Faits caractéristiques</i>	11
<i>Notes sur le bilan</i>	12
<i>Autres informations</i>	18
<b>COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)</b>	19
<b>COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES</b>	20
<b>ASF- Fonds dédiés 2024</b>	21

**Daniel Siboni**  
Commissaire aux Comptes

**COMPTES ANNUELS**

**2024**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Comptes annuels

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

## Attestation d'Expert Comptable

### COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU PROFESSIONNEL DE L'EXPERTISE COMPTABLE

Conformément à la mission qui nous a été confiée par vos soins et qui a fait l'objet de notre lettre en date du 09/12/2016, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'association AVIATION SANS FRONTIERES relatifs à l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	5 701 239
Total des ressources	3 475 427
<b>Résultat net comptable (Déficit)</b>	<b>-407 909</b>

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil National de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes.

Fait à PARIS  
Le 08/05/2025

KARINE DAVID  
EXPERT COMPTABLE

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes


**Bilan**

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>ACTIF</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	59 158	54 546	4 612	6 792
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	37 057	24 979	12 078	23 567
Autres immobilisations corporelles	2 942 417	809 357	2 133 060	2 333 922
Immob. en cours / Avances et acomptes	89 615		89 615	30 665
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	17 359		17 359	17 359
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 145 605</b>	<b>888 881</b>	<b>2 256 724</b>	<b>2 412 304</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	91 482	42 445	49 037	91 069
Avances et acomptes versés sur commandes	250 173		250 173	6 000
Créances				
Usagers et comptes rattachés	244 090		244 090	143 529
Autres créances	719 322		719 322	240 170
Divers				
Valeurs mobilières de placement	3 309		3 309	3 248
Instruments de trésorerie	500 000		500 000	
Disponibilités	1 664 697		1 664 697	3 243 240
Charges constatées d'avance	13 887		13 887	39 025
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 486 960</b>	<b>42 445</b>	<b>3 444 515</b>	<b>3 766 281</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>6 632 565</b>	<b>931 326</b>	<b>5 701 239</b>	<b>6 178 586</b>

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

 Bilan

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
<b>PASSIF</b>		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	61 470	61 470
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	2 222 310	2 311 406
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-407 909</b>	<b>-89 096</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 875 872</b>	<b>2 283 781</b>
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
<b>Fonds associatifs avec droit de reprise</b>		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
<b>AUTRES FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Provisions pour risques	10 400	10 400
Provisions pour charges	192 000	505 000
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>202 400</b>	<b>515 400</b>
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources	257 638	200 108
<b>FONDS DEDIES</b>	<b>257 638</b>	<b>200 108</b>
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>	1 606 842	1 892 000
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	1 606 842	1 892 000
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	714 368	222 971
Dettes fiscales et sociales	99 868	85 126
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 200	9 200
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	935 051	970 000
<b>DETTES</b>	<b>3 365 329</b>	<b>3 179 297</b>
Ecarts de conversion - Passif		
<b>ECARTS DE CONVERSION</b>		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>5 701 239</b>	<b>6 178 586</b>

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

## Compte de résultat

	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	14 737	0,42	25 140	0,69	-10 403	-41,38
Production vendue	1 173 275	33,35	1 637 378	44,69	-464 104	-28,34
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	42 895	1,22	18 000	0,49	24 895	138,31
Reprises et Transferts de charge	19 500	0,55	22 667	0,62	-3 167	-13,97
Cotisations	39 305	1,12	40 880	1,12	-1 575	-3,85
Autres produits	2 249 569	63,94	1 980 385	54,05	269 184	13,59
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>3 539 281</b>	<b>100,60</b>	<b>3 724 450</b>	<b>101,65</b>	<b>-185 169</b>	<b>-4,97</b>
Achats de marchandises	17 881	0,51	11 533	0,31	6 348	55,04
Variation de stock de marchandises	113 171	3,22			113 171	
Achats de matières premières	40 481	1,15	76 942	2,10	-36 461	-47,39
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges externes	2 857 557	81,22	2 942 199	80,30	-84 641	-2,88
Impôts et taxes	72 470	2,06	135 558	3,70	-63 088	-46,54
Salaires et Traitements	484 673	13,78	436 470	11,91	48 203	11,04
Charges sociales	136 186	3,87	125 826	3,43	10 360	8,23
Amortissements et provisions	189 068	5,37	315 191	8,60	-126 123	-40,01
Autres charges	65 025	1,85	112 502	3,07	-47 477	-42,20
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>3 976 512</b>	<b>113,02</b>	<b>4 156 222</b>	<b>113,43</b>	<b>-179 710</b>	<b>-4,32</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>-437 231</b>	<b>-12,43</b>	<b>-431 772</b>	<b>-11,78</b>	<b>-5 459</b>	<b>1,26</b>
Opérations faites en commun						
Produits financiers	132 797	3,77	145 450	3,97	-12 653	-8,70
Charges financières	59 233	1,68	69 013	1,88	-9 780	-14,17
<b>Résultat financier</b>	<b>73 564</b>	<b>2,09</b>	<b>76 438</b>	<b>2,09</b>	<b>-2 874</b>	<b>-3,76</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>-363 667</b>	<b>-10,34</b>	<b>-355 334</b>	<b>-9,70</b>	<b>-8 333</b>	<b>2,35</b>
Produits exceptionnels	1 120 880	31,86			1 120 880	
Charges exceptionnelles	1 107 591	31,48	39 131	1,07	1 068 461	NS
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>13 288</b>	<b>0,38</b>	<b>-39 131</b>	<b>-1,07</b>	<b>52 419</b>	<b>-133,96</b>
Impôts sur les bénéfices						
Report des ressources non utilisées	47 486	1,35	357 439	9,76	-309 953	-86,72
Engagements à réaliser	105 016	2,98	52 070	1,42	52 946	101,68
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-407 909</b>	<b>-11,59</b>	<b>-89 096</b>	<b>-2,43</b>	<b>-318 814</b>	<b>357,83</b>

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

**COMPTES ANNUELS**

**2024**

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Annexe

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

## Règles et méthodes comptables

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

Désignation de l'association : AVIATION SANS FRONTIERES

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 5 701 239 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 407 909 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/04/2025 par le conseil d'administration.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'association Aviation Sans Fontières est une ONG qui a pour but de conduire des missions humanitaires auprès des plus démunis au coeur du pays en voie de développement.

Elle conduit également des missions en France auprès de personnes en difficulté physique et sociale.

Aviation Sans Frontières apporte un soutien indispensable auprès des nombreuses ONG qui font régulièrement appel à elle.

Activité des missions permanentes

A- Mission Avions

L'année 2024 a été marquée par l'arrêt de l'activité avec l'UNHAS le 21 février 2025 suite à la perte temporaire du CTA .

En parallèle , l'aviosn F- OJJD a été accidenté mettant un arrêt total à l'activité . Cet accident a engendrée une perte nette après la prise en charge de l'assurance de 313 000 € , cependant l'association ayant par le passé constitué par le passé des provisions pour gros entretien , il a été décidé de reprendre une partie de cette provisions pour compenser cette perte et de maintenir un équilibre des comptes . L'activité opérationnelle de la mission avion est déficitaire de 568 K€ .

Il a également été décider de vendre cet avion après remise en état pour éviter une hémorragie financière sur la mission avion compte tenu de la perte du contart UNHAS et du contrat WWF .

B- Mission accompagnement enfants malades

La mission d'accompagnement d'enfants malades aidés de ses 385 convoyeurs a permis de réaliser 1019 voyages permettant à 1 139 enfants d'accéder à des soins d'urgence ou d'être raccompagner chez eux après leurs soins et pris en charge et soignés par les associations partenaires .

## Règles et méthodes comptables

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

Cette mission bénéficie du soutien fidèle de ses donateurs et mécènes. Les dons manuels, les mécénats couvrent une large partie des frais de fonctionnement. Le solde est couvert par la participation aux frais des ONG et l'utilisation des fonds dédiés.

### C - Mission OIM

En 2024, l'activité a maintenu un rythme conforme aux années passées mais très fluctuante et dépendante de la demande d'IOM: Il a été réalisé 157 convoyages en 2024 soit 58 de plus par rapport à 2023.

Cependant les prévisions pour l'année 2025 semblent plus pessimistes compte tenu de la nouvelle politique migratoire mise en place par les Etats-Unis.

Au siège de l'association, quatre bénévoles organisent et gèrent ces déplacements. Les frais de déplacement des bénévoles accompagnant les réfugiés à la demande d'IOM sont remboursés par cette agence permettant à cette mission de s'auto-financer. E

### D - Messagerie médicale, fret et mission lait

La messagerie médicale a permis l'envoi de 6.381 colis contre 7028 en 2023.

42 bénévoles font le ramassage et le transfert des colis, leur conditionnement et leur mise à bord des avions.

Les ressources propres de cette mission sont principalement la participation des associations, les dons dédiés et du mécénat.

A noter en 2024, l'adoption d'un plan de marche visant à relancer cette activité dans les années à venir, et développer les opérations dès 2025 qui devraient atteindre 10 000 Colis.

### E - Ailes du Sourire

Les Ailes du Sourire ont eu une activité soutenue en 2024 permettant ainsi à 537 enfants et 312 adultes malades ou handicapés de faire un vol sur des aérodromes avec le soutien de pilotes privés et de 88 bénévoles qui ont organisé et encadré 88 journées.

### F- Ailes de l'Avenir

Lancé en 2021, les « Ailes de l'Avenir » gère des chantiers-école autour de la construction d'un ULM biplace à partir d'un kit pour des jeunes issus de quartiers prioritaires ou de zones à redynamiser. Ainsi 15 à 20 jeunes femmes et hommes âgés de 15 à 29 ans sont accueillis par chantier en sessions de formation théorique et périodes en atelier.

Des opérations sont en cours à Marseille et Toulouse et en début de chantier à Ambérieu.

En 2025, il est prévu d'offrir cette activité à Bordeaux et en Ile de France.

### G- Les délégations

Les délégations sont des antennes Aviation Sans Frontières implantées en région, principalement dans le Sud-Est, le Midi-Pyrénées et l'Ouest. Ces délégations bénéficient de dons et de subventions de la part d'organismes publics ou de sociétés locales et de ressources liées à des événements qu'elles organisent qui couvrent la majorité de leurs dépenses.

Au total, les délégations mobilisent localement un grand nombre de bénévoles pour les différentes missions d'Aviation Sans Frontières, dont principalement pour les ailes du sourire, et les ailes de l'avenir.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## Règles et méthodes comptables

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Installations techniques : 5 à 10 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- \* Matériel de transport :

les moteurs sont amortis à l'heure de vol qui résulte de la division du coût d'achat par le potentiel d'heure du moteur au moment de son achat.

Les coques sont amorties sur 20 ans.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

## Faits caractéristiques

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

### Autres éléments significatifs

Les activités de la mission avion ont été très impactées par l'arrêt du contrat UNHAS, suite à notre perte temporaire de CTA le 21 février et par l'embourbement du F-OJJB à Bokela, ce qui a eu pour conséquence de fortement diminuer le nombre d'heures de vol, générant des pertes exceptionnelles au delà de la prise en charge par l'assurance .

Les autres missions d'ASF continuent normalement leurs activités et développement . Le projet Drone pour lequel l'ASF a obtenu en 2023 une subvention d'un million d'euros du ministère européen des Affaires Etrangères continue son développement.

Les ressources liées à la générosité du public et les mécénats sont en progression avec une très bonne contribution pour la première participation à Aerorun et au dîner de Gala .

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	59 158			59 158
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>59 158</b>			<b>59 158</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	55 302	7 866	26 110	37 057
- Installations générales, agencements aménagements divers		2 691		2 691
- Matériel de transport	3 323 284		383 559	2 939 726
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	30 665	58 950		89 615
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>3 409 251</b>	<b>69 507</b>	<b>409 669</b>	<b>3 069 089</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	17 359			17 359
<b>Immobilisations financières</b>	<b>17 359</b>			<b>17 359</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>3 485 767</b>	<b>69 507</b>	<b>409 669</b>	<b>3 145 605</b>

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

## Notes sur le bilan

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	52 366	2 180		54 546
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>52 366</b>	<b>2 180</b>		<b>54 546</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	31 735	7 750	14 506	24 979
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport	845 052	105 300	339 215	611 135
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	144 311	53 912		198 222
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>1 021 097</b>	<b>166 962</b>	<b>353 721</b>	<b>834 335</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1 073 463</b>	<b>169 142</b>	<b>353 721</b>	<b>888 881</b>

## Notes sur le bilan

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 994 658 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	17 359		17 359
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	244 090	244 090	
Autres	719 322	719 322	
Charges constatées d'avance	13 887	13 887	
<b>Total</b>	<b>994 658</b>	<b>977 299</b>	<b>17 359</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	14 815
Divers - produits à recevoir	553 434
<b>Total</b>	<b>568 248</b>

## Notes sur le bilan

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	10 400				10 400
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	505 000		313 000		192 000
<b>Total</b>	<b>515 400</b>		<b>313 000</b>		<b>202 400</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			313 000		

## Notes sur le bilan

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 365 329 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	1 606 842			1 606 842
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	714 368	714 368		
Dettes fiscales et sociales	99 868	99 868		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 200	9 200		
Produits constatés d'avance	935 051	935 051		
<b>Total</b>	<b>3 365 329</b>	<b>1 758 487</b>		<b>1 606 842</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	285 158			
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
Dettes provis. pr congés à payer	37 085
Charges sociales s/congés à payer	16 304
Formation continue CAP	69
Divers - charges à payer	9 200
<b>Total</b>	<b>62 659</b>

## Notes sur le bilan

Daniel Siboni  
Commissaire aux ComptesComptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 887		
<b>Total</b>	<b>13 887</b>		

## Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	935 051		
<b>Total</b>	<b>935 051</b>		

Le produit constaté d'avance est relatif à la subvention du MEAE sur le développement du projet Drone . Ce produit devrait être consommé sur l'année 2025 .

## Autres informations

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

## Engagements financiers

## Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Hypothèque Avions - nouveau financement</i>	2 000 000
Autres engagements donnés	2 000 000
<b>Total</b>	<b>2 000 000</b>

## Contributions volontaires

	N	N-1
<b>Ressources</b>		
Bénévolat	2 817 584	2 018 799
Prestations en nature	804 602	516 256
Dons en nature	2 373 216	2 838 255
<b>Total</b>	<b>5 995 402</b>	<b>5 373 310</b>
<b>Emplois</b>		
Secours en nature	155 716	148 614
Mise à disposition gratuite de biens et services	3 022 101	2 386 441
Prestations		
Personnel bénévole	2 817 584	2 838 255
<b>Total</b>	<b>5 995 401</b>	<b>5 373 310</b>

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Total	Doit générosité du Public	Total	Doit générosité du Public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2 287 461	2 287 461	1 996 495	1 996 495
1.1 Cotisations sans contrepartie	29 305	29 305	40 880	40 880
1.2 Dons, legs et mécénat	2 244 111	2 244 111	1 942 615	1 942 615
Dons manuels	1 845 623	1 845 623	1 745 261	1 745 261
Legs, donations et assurance-vie	70 059	70 059	27 354	27 354
Mécénat	322 429	322 429	170 000	170 000
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	45	45	13 000	13 000
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	1 252 289	-	1 825 405	-
2.1 Cotisations avec contrepartie	78 000	-	-	-
2.2 Parrainage des entreprises	-	-	-	-
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-	-	-	-
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 174 289	-	1 825 405	-
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	77 949	-	48 000	-
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	313 000	-	-	-
5 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	47 485	47 485	357 439	357 439
<b>TOTAL</b>	<b>3 978 184</b>	<b>2 334 946</b>	<b>4 227 339</b>	<b>2 353 934</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1 - MISSIONS SOCIALES	2 747 558	1 412 908	2 989 891	1 354 240
1.1 Réalisées en France	705 411	705 411	595 975	507 309
Actions réalisées par l'organisme	705 411	705 411	507 309	507 309
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	-	-	88 666	-
1.2 Réalisées à l'étranger	2 042 148	707 498	2 393 916	846 931
Actions réalisées par l'organisme	2 022 066	707 498	2 274 899	774 917
Versement à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	20 082	-	119 016	72 034
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	940 135	960 135	909 495	909 495
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	629 557	629 557	690 358	690 358
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	330 578	330 578	219 137	219 137
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	557 247	557 247	330 461	321 041
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	16 136	-	34 316	-
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES	-	-	-	-
6 - REPORT EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	195 016	105 016	52 070	52 070
<b>TOTAL</b>	<b>4 388 293</b>	<b>3 035 307</b>	<b>4 318 433</b>	<b>2 436 846</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 409 909</b>	<b>-</b>	<b>- 89 094</b>	<b>-</b>

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice 2024		Exercice 2023	
	Total	Doit générosité du public	Total	Doit générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 995 401	5 995 401	5 373 309	5 373 309
Bénévolat	2 817 584	2 817 584	2 838 255	2 838 255
Prestations en nature	714 304	714 304	390 628	390 628
Dons en nature	2 463 513	2 463 513	2 144 427	2 144 427
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE	-	-	-	-
3 - CONCOURS PUBLIC EN NATURE	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>5 995 401</b>	<b>5 995 401</b>	<b>5 373 309</b>	<b>5 373 309</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	5 495 421	5 495 421	5 086 532	5 086 532
Réalisées en France	2 039 390	2 039 390	1 950 718	1 950 718
Réalisées à l'étranger	3 456 431	3 456 431	3 135 814	3 135 814
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	209 263	123 452	161 158	119 717
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	90 717	90 717	125 628	125 628
<b>TOTAL</b>	<b>5 995 401</b>	<b>5 909 570</b>	<b>5 373 309</b>	<b>5 331 677</b>

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

### Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Emplois par destination	Exercice 2024	Exercice 2023	Ressources par origine	Exercice 2024	Exercice 2023
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1 - Missions sociales			1 - Ressources liées à la générosité du public		
1.1 Réalisées en France par l'organisme	705 411	507 309	1.1 Cotisations sans contrepartie	39 205	40 880
1.2 Réalisées à l'étranger	707 498	846 951	1.2 Dons, legs et mécénats		
Dons manuels			Dons manuels	1 845 623	1 745 261
2 - Frais de recherche de fonds			Legs, donations et assurances-vie	70 059	27 354
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	€39 557	690 358	Mécénats	332 429	170 000
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	€30 578	219 137	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	45	13 000
3 - Frais de fonctionnement	557 247	321 041	<b>Total des ressources</b>	<b>2 287 461</b>	<b>1 996 495</b>
<b>Total des emplois</b>	<b>2 910 291</b>	<b>2 584 797</b>	2 - Reprise sur provisions et dépréciations		
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	47 485	357 439
5 - Reperc en fonds dédiés de l'exercice	105 016	52 070	Déficit de la générosité du public de l'exercice	700 361	282 932
Excédent de la générosité du public de l'exercice			<b>TOTAL</b>	<b>3 035 307</b>	<b>2 638 864</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 035 307</b>	<b>2 638 864</b>			
			Ressources (déficit) reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	75 016	207 916
			(Insuffisance) excédent de la générosité du public	700 361	282 932
			Ressources / (Déficit) reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	775 377	75 016
<b>CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE LIÉE À LA GP</b>			<b>CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE LIÉE À LA GP</b>		
<b>Emplois de l'exercice</b>			<b>Ressources de l'exercice</b>		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France	2 039 390	1 950 719	Bénévoles	2 817 584	2 838 255
Réalisées à l'étranger	3 656 431	3 135 814	Prestations en nature	714 304	390 628
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	123 452	119 717	Dons en nature	2 463 513	2 144 427
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	90 397	125 628	<b>TOTAL</b>	<b>5 995 401</b>	<b>5 373 309</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3 989 570</b>	<b>3 331 877</b>			

## ASF- Fonds dédiés 2024

Daniel Siboni  
Commissaire aux Comptes

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DEDIES EN 2024

	FONDS DEDIES AU 31/12/2023	UTILISATION DE FONDS DEDIES EN 2024	REPORT DE FONDS DEDIES DE 2024	FONDS DEDIES AU 31/12/2024
MISSION AVIONS	-	-	-	-
MISSIONS LAIT	19 840	-	3 310	23 150
MISSION AILES DE L'AVENIR	71 746	-	85 493	157 239
MISSION HOPITAL PANZI	8 473	-	211	8 684
MISSION ACCOMPAGNEMENT ENFANTS MALADES	43 602	43 602	-	-
MISSION AILES DU SOURIR	43 784	3 884	-	39 900
MISSION MEDICAERO	-	-	1 104	1 104
MISSION SEISME TURC	11 760	-	60	11 820
MISSION REFUGIES IOM	903	-	1 132	2 035
DELEGATION SUU EST	-	-	11 273	11 273
DELEGATION NANTES	-	-	2 433	2 433
<b>TOTAL</b>	<b>200 107</b>	<b>47 485</b>	<b>105 015</b>	<b>257 637</b>